

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier le 12 décembre 2022 à 19 h 30 à la salle du conseil, située au 204, rue Principale à Saint-Urbain-Premier, conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux et arrêtés ministériels applicables.

Sont présent, madame la conseillère Marie Provost et messieurs les conseillers Antoine Quirion Couture, Joël Beaudoin et Jean-Denis Paré, sous la présidence de monsieur le maire Lucien Thibault.

Sont absents, messieurs les conseillers Sylvain Mallette et Francis Ranger.

Est présent monsieur Charles Whissell, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Lucien Thibault constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beaudoin, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter l'ordre du jour suivant avec le point varia ouvert :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbaux
 - .1 séance ordinaire du 11 novembre 2022
4. Première période de questions du public
5. Avis de motion concernant le projet de règlement numéro 467-22 adoptant les taux des taxes foncières générales et spéciales, les tarifications et différentes modalités
6. Avis de motion concernant le projet de règlement numéro 468-22 adoptant les taux des taxes directes pour terrains vacants à l'intérieur des zones H3, Hc3 et H11
7. Règlement numéro 464-22 modifiant le règlement numéro 383-18 portant sur l'éthique et la déontologie des élus
8. OMH – Budget révisé 2022
9. Adoptions des dépenses
10. TECQ 2019-2023 – Programmation de travaux numéro 4
11. Autorisations :
 - .1 Transport Adapté – Budget 2023
 - .2 Centre sportif régional des copains – renouvellement entente et nomination d'un conseil Municipal
 - .3 SPCA Roussillon autorisation signature – renouvellement contractuel

- .4 UCMU – entente 2023
- .5 MRC Beauharnois – appuis projet géomatique
- .6 Facture Ferme Serge & Marcel Dubuc – Déneigement des rues
- 12. Rapport des élus
- 13. Rapport du directeur général et dépôt des rapports internes
 - .1 Travaux publics
 - .2 Urbanisme
- 14. Varia
- 15. Deuxième période de questions du public
- 16. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ

3. Procès-verbal

22-12-237

3.1 Séance ordinaire du 14 novembre 2022

Il est proposé par madame la conseillère Marie Provost, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2022 tel que déposé.

ADOPTÉ

4. Première période de questions du public

22-12-238

5. Avis de motion concernant le projet de règlement numéro 467-22 adoptant les taux des taxes foncières générales et spéciales, les tarifications et différentes modalités

Monsieur le conseiller Antoine Quirion Couture donne un avis de motion et propose l'adoption du projet de règlement numéro 467-22 adoptant les taux des taxes foncières générales et spéciales, les tarifications et différentes modalités

ADOPTÉ

22-12-239

6. Avis de motion concernant le projet de règlement numéro 468-22 adoptant les taux des taxes directes pour terrains vacants à l'intérieur des zones H3, Hc3 et H11

Monsieur le conseiller Joël Beaudoin donne un avis de motion et propose l'adoption du projet de règlement numéro 468-22 adoptant les taux des taxes directes pour terrains vacants à l'intérieur des zones H3, Hc3 et H11.

ADOPTÉ

22-12-240

7. **Règlement numéro 464-22 modifiant le règlement numéro 383-18 portant sur l'éthique et la déontologie des élus**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut donner à ses élus, ses représentants et à son personnel un outil pour faciliter l'exercice de leurs tâches et responsabilités;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut favoriser une qualité de vie pour ses citoyens qui passe par l'intégrité, l'impartialité, la transparence et l'objectivité de son administration;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut favoriser la franche communication, le travail d'équipe, la collaboration, le respect réciproque et la promotion du bien-être de l'Administration et des personnes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut que son évolution continue à se faire dans un esprit de saine gestion, d'innovations et de mesures des risques en mettant l'accent sur l'optimisation des ressources;

CONSIDÉRANT QUE le présent document répond à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (2010, c.27);

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance régulière tenue le 11 octobre 2022;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été adopté lors de la séance régulière tenue le 11 octobre 2022;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu le règlement le 7 décembre 2022;

Il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Quirion Couture, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter le règlement numéro 464-22 modifiant le règlement numéro 383-18 portant sur l'éthique et la déontologie des élus.

ADOPTÉ

22-12-241

8. **OMH – Budget révisé 2022**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Denis Paré, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'approuver les budgets révisés 2022 de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Urbain-Premier tel que présenté avec un déficit global de **82 694.00 \$** et la part de la Municipalité de **8 269.00 \$**. L'augmentation des dépenses de **489.00 \$** est liée à la suite des travaux à faire à l'intérieur en 2023 soit des honoraires professionnels pour la préparation du dossier.

ADOPTÉ

22-12-242

9. Adoption des dépenses

Il est proposé par madame la conseillère Marie Provost, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil que la liste des comptes à payer pour le mois de novembre 2022, totalisant un montant de **167 427.18 \$**, soit adoptée et peut être ainsi payée.

ADOPTÉ

22-12-243

10. TECQ 2019-2023 – Programmation de travaux numéro 4

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marchand, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version numéro 4 et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beaudoin, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'attester par la présente résolution que la programmation de travaux version numéro 4 comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉ

11. Autorisations

22-12-244

11.1 Transport Adapté – Budget 2023

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec oblige toutes municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leurs territoires;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2023 soumises par l'organisme délégué;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires 2023 ont été approuvées en 2021 par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE ces prévisions fixent à **674 \$** la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Urbain-Premier pour le transport adapté aux personnes handicapées;

Il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Quirion Couture, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil :

- Que la Municipalité de Saint-Urbain-Premier nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2023.
- Que soit approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 486 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Urbain-Premier, et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉ

22-12-245

11.2 Centre sportif régional des copains – renouvellement entente et nomination d'un conseil Municipal

CONSIDÉRANT QUE l'entente de la Municipalité avec le Centre sportif régional des copains arrive à échéance au 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu une copie de la proposition d'entente pour les années 2023 à 2027 le 7 décembre 2020 et l'a étudiée;

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beaudoin, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, de renouveler l'entente avec le Centre sportif régional des copains de 2023 à 2027 et de nommer monsieur Francis Ranger pour représenter la Municipalité.

ADOPTÉ

22-12-246

11.3 SPCA Roussillon autorisation signature – renouvellement contractuel

CONSIDÉRANT QUE le contrat de la Municipalité avec la SPCA Roussillon arrive à échéance au 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu une copie de la proposition de contrat pour les années 2023 à 2027 le 7 décembre 2020 et l'a étudié;

Il est proposé par madame la conseillère Marie Provost, et résolu à l'unanimité des membres du conseil, de renouveler le contrat de la SPCA Roussillon de 2023 à 2027 et d'autoriser monsieur Charles Whissell à signer le dit contrat.

ADOPTÉ

22-12-247

11.4 UCMU – entente 2023

CONSIDÉRANT QUE l'organisation UCMU offre un service de repas et de rafraichissements aux pompiers lors des sinistres;

CONSIDÉRANT QUE le coût annuel est de 30 \$ par pompiers.

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beaudoin, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil de renouveler le contrat de service avec l'UCMU pour l'année 2023.

ADOPTÉ

22-12-248

11.5 MRC Beauharnois – appuis projet géomatique

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Urbain-Premier a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Beauharnois-Salaberry désire présenter le projet d'un nouveau service régional partagé en géomatique dans le cadre de l'aide financière;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Denis Paré, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, que la présente résolution soit adoptée et que le conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier statue et décrète ce qui suit :

- s'engage à appuyer la création d'un nouveau service régional partagé en géomatique de la MRC de Beauharnois-Salaberry et à assumer une partie des coûts;
- désigne la MRC de Beauharnois-Salaberry à titre d'organisme responsable de ce projet;
- autorise le dépôt par la MRC de Beauharnois-Salaberry, pour et en leur nom, d'une demande d'aide financière au « Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale.

ADOPTÉ

22-12-249

11.6 Facture Ferme Serge & Marcel Dubuc – Déneigement des rues

Il est proposé par madame la conseillère Marie Provost, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général, à payer la facture de Ferme Serge & Marcel Dubuc pour un montant total de **28 177.90 \$** taxes incluses pour déneigement des rues. Ce montant est financé à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

12. Rapport des élus

13. Rapport du directeur général

Le directeur général monsieur Charles Whissell dépose les rapports des travaux publics et des services de l'urbanisme.

14. Varia

15. Deuxième période de questions du public

16. Levée de la séance

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 20 h 15.

Lucien Thibault,
Maire

Charles Whissell,
Directeur général